



Initiative contre le mitage du territoire

Communiqué de presse

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) déploie ses premiers effets et freine le mitage du territoire. Ce constat convainc la Chambre neuchâteloise immobilière (CIN), la Chambre neuchâteloise d'agriculture et viticulture (CNAV), l'Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM), la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), le Parti libéral radical (PLR) ainsi que l'Union démocratique du centre (UDC) à dire NON à l'initiative sur le mitage du territoire. Ils sont unanimes : « Cette initiative ne tient pas compte de l'évolution démographique, du développement économique ainsi que de la réalité des contextes cantonaux et régionaux. ». D'une même voix, ils disent : « Mais, laissons la LAT agir ! Le peuple suisse l'a acceptée en 2013 ! »

Le Canton de Neuchâtel prend déjà les devants

La LAT prévoit déjà que les zones à bâtir ne doivent pas excéder les besoins prévisibles pour les quinze prochaines années, ce qui conduit à un grand nombre de déclassements de parcelles à bâtir considérées comme surdimensionnées. Directeur de la Chambre immobilière neuchâteloise, Yann Sunier explique que le Canton est en plein exercice d'application de la LAT. Il démontre : « Le Canton de Neuchâtel a adopté un plan directeur cantonal impliquant la réduction de 57 hectares de terrains constructibles à l'échelon cantonal. La répartition a été faite entre les six régions, en fonction des prévisions de croissance. C'est bel et bien la preuve que l'aménagement du territoire ne se fait pas d'une manière anarchique, comme l'insinuent les partisans de l'initiative. ».

Scénario embarrassant pour le Canton de Neuchâtel

Yann Sunier précise encore : « Tous les dégels et les extensions de zones à bâtir prévus par le Plan Directeur cantonal à l'horizon 2040 seraient impossibles puisque l'initiative veut mettre un terme à l'extension des zones à bâtir en gelant leur surface totale sans limite de temps. Les Cantons, à l'instar de celui de Neuchâtel édictent de nouvelles normes strictes, réduisent la taille des zones à construire surdimensionnées et planifient la création de nouvelles zones à bâtir en fonction de l'évolution démographique. Indiscutablement, la gestion des sols peut être qualifiée de raisonnée ! »

L'initiative éveille des inquiétudes auprès des milieux agricoles,...

Pour Stéphane Rosselet, Président de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), « Cette initiative risque de mettre l'agriculture sous cloche. En différenciant l'agriculture dépendante et indépendante du sol, la diversification agricole, notamment pour ce qui est de la construction des porcheries ou des poulaillers serait complexifiée et entravée. Ces installations devront être localisées en zone industrielle, renchérissant ainsi les coûts de production et aggravant le bilan CO2 par l'augmentation des transports d'engrais organiques vers la zone agricole.»



... auprès des milieux économiques,...

L'initiative demande que toute nouvelle parcelle à bâtir doit être compensée par le dézonage d'une parcelle de valeur équivalente ailleurs. L'initiative est sournoise. Président de l'UNAM, Jean-Claude Baudoin s'inquiète : « Pour le monde de la construction, l'acceptation de cette initiative serait catastrophique : elle menacerait sérieusement les équilibres, les emplois et l'avenir économique du canton, elle remettrait en cause beaucoup d'investissements prévus pour le bien public cantonal. Au plan politique, les dégâts seraient énormes. Accepter l'initiative ? Pour toute personne de bon sens, il s'agirait d'un renoncement inacceptable et insupportable. En cas de oui, on pourra dire que l'aveuglement s'est imposé à la lucidité et l'extrémisme des raisonnements à la distance, à la clairvoyance et à l'objectivité. »

...et aussi auprès des partis politiques

Nicolas Ruedin, Président du PLR cantonal n'y va par quatre chemins : « L'initiative des Jeunes Verts est extrême et ne tient pas compte de l'application de la LAT dans les cantons. En cas de oui, le développement de la Suisse sera figé. Elle posera également d'immenses problèmes à l'avenir lorsqu'il faudra renouveler les infrastructures publiques. Finalement, elle renchéra les loyers et le coût du terrain, impactant ainsi les classes moyennes. » Pour rappel, en 2013, les Suisses avaient accepté la modification de la LAT à 62.9%. Le OUI du canton de Neuchâtel avait été encore plus marqué : 67.7%. Pour le Président de l'UDC neuchâteloise Walter Willener, le risque d'une mise sous chappe des terrains est bien réel : « Je crains un blocage complet et une mise en danger des places de travail dans notre pays, les conséquences négatives seront innombrables pour les Suisses. ».

Neuchâtel, le 28 janvier 2019